

Image not found or type unknown



garde d enfants apres un divorce

Par **Id59**, le **03/02/2011** à **15:14**

malgre un jugement de divorce qui donne la garde des enfants a mon ex femme, mon fils aine qui a 14 ans vit avec nous suite a un accord a l amiable. mon second fils qui va avoir 13 ans a decide de venir vivre avec nous aussi. J aimerai donc que la situation soit officialisee et pour cela connaitre les demarches a suivre.merci.

Par **Laure11**, le **03/02/2011** à **21:20**

Il faut faire une requête en courrier recommandé AR au JAF auprès du Tribunal de Grande Instance.

Un avocat n'est pas obligatoire.